

n'étant tous les trois présentés avec la même profession de foi, si la déclaration du solliciteur général n'était pas assez claire, elle se trouverait expliquée par celle du député de Chateauguay, dans laquelle il est dit explicitement qu'il est en faveur "des droits *ad valorem*, à la place des droits spécifiques et qu'il voudrait voir l'industrie du pays protégée d'une manière efficace ;" plus loin, il ajoute que "la première cité commerciale de l'Amérique Britannique devrait exercer sur la politique fiscale de la Province une influence qui jusqu'à présent lui a été refusée." Naturellement, l'Hon. Proc. général et le député de Montréal se trouvent plus embarrassés, en s'occupant de ces questions, que ne l'est le député de Chateauguay, parce que ce dernier n'a pas pour collègue l'Inspecteur-Général qui abolit lui-même les droits *ad valorem* introduits par son prédécesseur. C'est pourquoi cet honorable député est dans une position à promettre franchement ses électeurs d'appuyer une réforme qui est si populaire parmi eux.

Passons à présent à l'Hon. Procureur-Général du Bas-Canada, autrefois célèbre par son attachement aux principes du libre échange et qui faisait partie, je crois, de la ligue des libres échangistes établie jadis à Montréal. Ce représentant déclara que dans son opinion, "les intérêts manufacturiers du pays ne devraient pas être exposés à un système d'impôts nécessairement hostile à leur développement." Ainsi, il y a uniformité dans la demande d'une réforme. L'un de ces trois messieurs est distinctement en faveur du système *ad valorem* ; un autre désire un changement "qui établit des droits plus proportionnés à la valeur des marchandises ;" et le troisième demande un changement, bien qu'il ne dise pas de quel genre il le voudrait.

Néanmoins, au lieu des réformes ainsi indiquées dans ces adresses, le discours du trône ne parle que de trois ou quatre petites modifications qui, à coup sûr, ne pourront pas avoir grande influence sur la condition du commerce. Ce serait une chose très-singulière que de voir les députés bas-canadiens voter contre une proposition qui, juste envers le pays en général, est en outre essentiellement avantageuse au Bas-Canada, infiniment populaire dans leurs collèges électoraux et enfin décidément en faveur auprès de la majorité des députés haut-canadiens. Mais je laisserai ce sujet, après avoir dit toutefois, qu'il aurait dû trouver sa place dans le discours du trône.

Ce discours mentionne quelques améliorations qu'on se propose d'introduire pour favoriser la colonisation des terres de la couronne. Cette réforme a été longtemps promise par chaque ministre qui a pris le portefeuille du Domaine Public et tout que ce je puis dire à ce sujet, c'est que je souhaite au commissaire actuel d'être plus heureux dans ses tentatives que ses prédécesseurs. On a aussi voulu tirer avantage dans le discours du trône, du mérite qu'on a d'avoir réformé le système judiciaire du Bas-Canada ; mais cette loi avait été passée neuf mois avant d'être mise en vigueur, et même à présent je ne crois pas qu'elle fonctionne bien. Je demanderai au député de Terrebonne si les habitants de son comté sont satisfaits de cette loi ?

*M. Morin.*—Ils le sont ; mais ils voudraient qu'elle fût amendée immédiatement.

*M. Dorion.*—C'est là une bien singulière manière d'être satisfait de quelque chose. Mais il y a une autre loi qui n'a pas soulevé moins de mécontentements dans le Bas-Canada : je veux parler de celle qui concerne la Tenure Seignoriale. En vertu de cette loi, quatre Commissaires ont travaillé pendant trois ou quatre ans et jusqu'à ce jour, ils n'ont pas fini un seul cadastre, à ce que je crois. Il serait, néanmoins, important de savoir si la loi peut fonctionner telle qu'elle est ou si elle demande à être amendée. D'abord on prétendit qu'en six mois, on pourrait finir cet ouvrage et que le chiffre des dépenses, en y comprenant même les frais encourus devant les cours, ne dépasserait pas £15,000. Aujourd'hui, toutes les dépenses faites devant les tribunaux ont été payées par la caisse publique, la Chambre a voté une nouvelle allocation et cependant les fonds affectés à cette grande réforme diminuent, par suite des intérêts payés aux Seigneurs jusqu'à ce que l'ouvrage soit terminé. Je demanderai de nouveau au député de Terrebonne si c'est là un état des choses satisfaisant ?

*Une voix, à gauche.*—Non.

*M. Dorion.*—En ce cas, pourquoi n'a-t-on pas dit ce qu'on

ferait de cette loi ? Plus loin, un paragraphe parle de la conviction de la Chambre de l'économie pratiquée par l'exécutif. Je ne m'oppose pas à ce que l'on exprime l'espoir d'apprendre que le gouvernement a été économe ; mais je ne saurais dire que j'en suis convaincu. Je ne vois guère l'apparence d'économie dans l'emploi des 15,000 louis dépensés à Québec, à la veille des élections et pendant que les journaux et les orateurs des assemblées publiques daignent à entendre que cette somme considérable ne serait consacrée qu'à payer les manœuvres, au jour le jour. Je n'irai pas jusqu'à dire que cet argent a servi à corrompre directement le peuple ; mais d'un autre côté, j'en cesse de m'étonner qu'après une telle dépense, il y ait dans une ville de 47,000 habitants, plus de 10,000 voix enregistrées en faveur d'un ministre qui, dit-on, faisait vivre le peuple pendant l'hiver.

Je ne puis pas, non plus, avoir une bien grande confiance dans l'habileté financière de nos gouvernants, lorsque je me rappelle comment 63,000 louis de débetures disparurent pour n'être retrouvées que par un comité de la Chambre.

*M. Cartier.*—Je demanderai à l'Hon. membre l'explication de ses dernières paroles.

*M. Dorion.*—Je veux parler d'un certain chiffre de débetures émises par le gouvernement en faveur de l'administration des chemins à barrière de Montréal, qui avaient été rachetées par le gouvernement et détruites, sans que le rachat fût enregistré, de sorte qu'on l'oublia ensuite à tel point que lorsque le gouvernement voulut racheter le reste, il émit dans ce but un mandat sur la "Banque du Haut-Canada," d'une valeur de £47,000, bien que le chiffre des débetures à racheter ne s'élevât qu'à £34,000. Le gouvernement perdit ainsi l'intérêt de £13,000, sans parler d'une somme de £2,440 qui provenait des débetures rachetées par le gouvernement, mais dont les administrateurs du chemin à barrières étaient responsables. Il paraît que le Député-Receveur-Général avait dit confidentiellement à M. Holmes que les administrateurs du chemin n'avaient pas besoin de payer cette dernière somme.

*M. Sicotte.*—Qui était alors ministre des finances ?

*M. Dorion.*—Ce n'était pas l'Inspecteur-Général actuel ; mais je mentionne ce fait pour montrer combien j'ai raison de me méfier de l'économie de notre système financier. Je passerai à présent à la question du siège du gouvernement. Dans mon opinion, la manière employée pour faire allusion à cette question, dans le discours du trône, est à la fois contraire au respect que l'on doit à la Reine et à cette Chambre. S'il est vrai qu'il soit arrivé une dépêche à ce sujet, ainsi qu'on le prétend, ce ne peut-être qu'en réponse à une adresse de la Chambre et j'ose dire que cette dépêche n'aurait pas dû être rendue publique avant d'avoir été communiquée à la Chambre. Réellement je puis à peine croire qu'il y ait quelque chose de sérieux dans cette nouvelle et je ne serais pas éloigné de soupçonner que ce fût là un tour joué par des imprimeurs au public. Autrement, cette dépêche n'aurait pas été rendue publique, de manière à rendre toute discussion à ce sujet dorénavant impossible à la Chambre. Quant à moi, je n'ai pas été de ceux qui votèrent pour demander à l'Angleterre la solution de cette question, étant d'opinion qu'il y avait dans la Province un tribunal compétent. Je suppose que si la dépêche existe véritablement, elle a été publiée pour aider l'Inspecteur-Général à triompher dans le comté de Renfrew ; mais, à présent que cette élection est terminée, peut-être n'aura-t-on aucune objection à nous dire si l'on compte laisser cette question indépendante des divisions de parti. J'ai été amené à faire ces observations en passant en revue divers sujets de l'adresse ; mais mon principal but était d'engager la Chambre à donner son assentiment à un message destiné à encourager l'importation directe et à diminuer ainsi le taux du fret transporté en Angleterre, taux qui est aujourd'hui le double de ce qu'il est à New-York. Que la Chambre adopte ces réformes et le commerce de la province, ainsi que la navigation des lacs, qui en dépend, ne pourra pas manquer d'être grandement encouragé.

[Il est six heures et la séance est levée pendant une heure et demie. A sept heures et demie, M. Dorion reprend en ces termes, le fil de son discours.]

Je proposerai en amendement au quatrième paragraphe les lignes suivantes :